

2010) et d'une augmentation des taux d'emploi (étalées jusqu'en 2015) ;

- de 2015 à 2025, l'emploi stagnerait, l'immigration ne pouvant que compenser la dégradation de la part des personnes en âge de travailler ;
- à partir de 2025, l'emploi reprendrait sa croissance, quoique à une allure un peu moins rapide que durant la première période, du fait de l'arrivée croissante de la nouvelle génération.

LES PRINCIPALES CONDITIONS D'UNE FRANCE PLUS ACTIVE

La question du sens, de la place de l'emploi dans le rapport entre l'économique et le social, est aujourd'hui omniprésente. Dans un contexte marqué par des mutations structurelles intenses et une mondialisation aux effets contrastés, la société, les femmes et les hommes qui la composent, sont en mal ou en quête de repères, de nouvelles donnes, d'un projet, d'une vision permettant d'éclairer l'avenir et de tracer des perspectives. Tout ceci doit conduire à innover. Les réponses efficaces d'hier ne garantissent pas forcément, et même parfois aujourd'hui interdisent les solutions. Comment ignorer ce fait que les acteurs politiques, économiques, sociaux, ont tant de difficultés à résoudre les questions posées ? Et, surtout, rien ne saurait être durablement possible sans, en amont des décisions, un débat public, une intervention, une participation active des citoyens, qu'il s'agisse des travailleurs salariés et non-salariés, des consommateurs ou des usagers et, avec leur vocation propre, des partenaires sociaux, des associations¹¹⁴.

Enfin, pour concrétiser l'ambition stratégique d'une France plus active, il faut mettre en place tout un enchaînement vertueux : il faut d'abord se donner les moyens d'assurer un plein emploi de qualité ; il faut donc pour cela être capable de stimuler une croissance d'un type nouveau ; il faut enfin, pour toutes ces raisons et bien d'autres, mettre en œuvre une véritable démocratie sociale et économique.

A - UN PLEIN EMPLOI DE QUALITÉ

Non seulement l'objectif du plein emploi est toujours sur le devant de la scène, mais il reste une perspective crédible qui appelle une logique, des dispositions et une mobilisation de tous les acteurs aptes à orienter toutes les potentialités vers ce défi socialement souhaitable et économiquement possible. Car la France ne parviendra pas spontanément au plein emploi, de même qu'il ne s'agit pas de revenir à la situation antérieure, de « l'après-guerre ». La France doit viser une construction beaucoup plus ambitieuse : le travail des femmes, les liens intergénérationnels, l'élévation des qualifications, l'amélioration des

¹¹⁴ Voir Gérard Alezard « *Les perspectives de la France* », avis du Conseil économique et social, J.O., 5 décembre 2000.

conditions de travail sont autant de dimensions de ce nouveau plein emploi qui doit devenir le cœur d'un nouveau projet collectif. En un mot, le défi est celui du plein emploi des capacités humaines et de leur développement, permettant à ceux qui travaillent de fournir à l'ensemble de la société de quoi satisfaire les besoins individuels et collectifs de ses membres, socialisant par le travail toutes les personnes qui occupent un emploi mais aussi toutes les autres. A quoi pourrait bien servir en effet le plein emploi, si l'exclusion et la pauvreté continuaient de croître ? C'est en ce sens que le principe d'égalité des personnes, affirmé notamment dans la loi contre les exclusions et récemment souligné encore dans l'avis du Conseil économique et social « *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* »¹¹⁵, doit être intégré à la perspective du plein emploi, dans sa définition même.

La conception que l'on se fait des garanties sociales est en cause. On ne peut s'en tenir au « *statu quo* ». Il est impossible de camper sur des acquis d'ailleurs trop souvent remis en cause. Mais on ne peut pas plus se contenter d'une redistribution sociale à la marge. L'évolution du droit social est indispensable. Elle mérite un solide approfondissement ; la conciliation entre mobilité et sécurité, très souvent invoquée, est une problématique intéressante, mais beaucoup trop ambiguë, car elle ne conclut ni sur le contenu de la mobilité, -les précaires en vivent douloureusement la réalité-, ni sur la sécurité qui devient de plus en plus inaccessible à une majorité de travailleurs, quels que soient leur statut ou le secteur d'activité. Comme on l'a vu dans le chapitre IV, et quels que soient les termes du débat¹¹⁶, il y a l'urgence d'un « nouveau compromis social » redéfinissant une relation de travail fondée sur des droits et des responsabilités articulées aux conditions économiques de la production et du développement. Cela suppose des protections plus solides pour permettre à chacun de développer toutes ses capacités ; sinon le risque est grand de reproduire les filières inégalitaires, partant du système éducatif jusqu'à la retraite, en passant par le marché du travail. La finalité d'une telle démarche est celle d'une nouvelle garantie du travail impliquant la reconnaissance du droit à la mobilité professionnelle, à l'organisation de carrières diversifiées ouvrant la possibilité de se déplacer et de progresser dans l'espace social. Il y va du droit à trouver sa voie professionnelle en enchaînant phases d'acquisition, de consolidation, de mise à jour et de reconnaissance de compétences dans un statut du travail salarié intégrant interruption de carrière, réorientation d'activité et formation tout au long de la vie. **C'est dans le cadre de droits collectifs mieux adaptés que la liberté des individus peut s'exprimer plus largement.**

¹¹⁵ Cf. Didier Robert « *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* », avis du Conseil économique et social, J.O., 26 juin 2003.

¹¹⁶ Sécurisation des parcours professionnels, état professionnel du salarié dans le travail, sécurité sociale professionnelle, statut du travailleur, droits de tirage sociaux, sécurité emploi-formation, statut de l'actif, ...

B - LA CROISSANCE

La croissance est une condition nécessaire pour résorber le chômage. En même temps, il serait illusoire de considérer que celle-ci résoudrait tout par elle-même, le chômage, les inégalités, l'exclusion... Elle doit donc s'intégrer dans un cadre de développement durable où se conjuguent, d'une part, nouveaux modes de consommation individuelle et collective et, d'autre part, productions nouvelles dans l'industrie, développement de services nouveaux, efforts de qualification et de formation, mobilisation de la recherche, qui peuvent être autant de sources d'emplois, à condition de s'appuyer sur les compétences humaines et la dynamique du travail collectif.

Une telle démarche invite à une réflexion globale, prenant en compte la question des territoires : pour être durable, la croissance doit se construire et se réaliser à tous les niveaux : infra national (régions et métropoles notamment), national, européen et mondial. Il ne peut y avoir de politique économiquement et socialement efficace qui se fonde sur la mise en concurrence des salariés au niveau mondial et qui ignore les coopérations et les coordinations nécessaires au plan européen¹¹⁷. C'est en ce sens que le Conseil économique et social a maintes fois souhaité l'élaboration et la mise en œuvre de politiques structurelles communes, de politiques industrielles coordonnées et de politiques fiscales harmonisées comme outil pour l'emploi.¹¹⁸ De même, un des enjeux essentiels d'une politique de croissance efficace et durable est de repenser une politique industrielle articulant les nouvelles données territoriales, les nouvelles configurations de la distinction entre les secteurs privé et public, les nouvelles relations entre les grands groupes ayant des stratégies mondiales et des PME créatrices d'emplois mais subissant des effets de domination, ou encore les nouvelles formes de mise en réseaux.

Cette ambition suggère nombre de questions auxquelles notre assemblée s'est attachée à répondre : qu'est-ce qu'une politique publique orientant et mettant en œuvre des choix industriels cohérents et dynamiques ? quels projets collectifs pour quelles activités, avec quelle imbrication des services, quels rapports public-privé, quels types de financement et quels contrôles d'utilisation des fonds ? comment prendre en compte la diversité des nombreux acteurs concernés, entreprises, territoires, collectivités et notamment salariés et populations ?

Le rôle des régulations publiques et collectives mérite qu'on s'y arrête. La définition de la place de chacun est importante : Etat, collectivités, acteurs sociaux. Mais l'essentiel est dans l'articulation des instances et dans le contenu de ce qui peut-être produit par la combinaison des procédures qu'elles soient législatives, réglementaires ou contractuelles. Ainsi de l'Etat, qui n'a pas

¹¹⁷ Cf. « *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macroéconomique en Europe et en France* », avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par Dominique Taddei, J.O., 23 octobre 2003.

¹¹⁸ Cf. différents *rapports de conjoncture* du Conseil économique et social.

seulement à intervenir quand la régulation économique et sociale est en échec. Il ne peut pas être seulement « régulateur » ou « stratège ». Peut-il en effet établir des règles et les faire appliquer sans être aussi « organisateur » ? Peut-il faire de la stratégie sans les moyens de garantir sa mise en œuvre ?

Alors que tout montre qu'on a plus que jamais besoin de retrouver le sens de l'intérêt général, l'Etat doit être mis en situation de continuer à jouer son rôle, même s'il ne peut évidemment pas en avoir l'exclusivité. « *La régulation est à la fois la recherche d'une conciliation d'intérêts contradictoires et la promotion et la mise en œuvre d'un projet collectif. L'Etat en est partie prenante par des modalités d'intervention qui doivent évoluer* »¹¹⁹, transparence des objectifs et débat public, contrôle de l'application des décisions, amélioration des services publics. Il serait vain de croire que la croissance, si forte soit-elle, permettra, sans volonté collective affirmée, d'éradiquer la pauvreté qui s'est installée dans notre pays. Il est tout aussi vain de penser que, spontanément, le marché développera l'ensemble des activités dont notre pays a besoin pour son développement économique et social. Le rôle des engagements publics est, en la matière, décisif et irremplaçable. Or, cette question a du mal à émerger dans le débat public et les choix et décisions des pouvoirs publics n'y contribuent pas dans les meilleures conditions.

En tout état de cause, l'expérience et les besoins de croissance appellent les organismes et lieux de régulation, comme les acteurs économiques et sociaux, à examiner, dans la transparence, les évolutions nécessaires.

C - UNE DÉMOCRATIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE A CONSTRUIRE

Une société ne peut se développer sans confrontation et dialogue d'acteurs aptes à porter les valeurs et les intérêts communs de ceux qu'ils représentent et à négocier des accords collectifs. Nos sociétés deviennent plus complexes, au rythme des évolutions économiques, sociales, culturelles. Les distances et le temps se réduisent entre les hommes et la société du savoir élève en permanence les connaissances humaines. Mais si ces évolutions sont porteuses de potentialités extraordinaires, elles peuvent inquiéter par les germes de nouvelles fractures. Tous les acteurs sont aujourd'hui confrontés à des problèmes majeurs non résolus, sans réponse évidente, et à l'urgence de réformes profondes : nature et effets de la mondialisation, besoins d'un autre rapport entre l'économie et le social, travail, protection sociale, stratégie et gouvernance des entreprises, démocratie représentative et démocratie participative, droits et moyens des syndicats et du mouvement associatif, place et moyens d'intervention des organisations de la société civile...

¹¹⁹ Cf. « *Les perspectives de la France* », op. cit., page 39.

Les risques sociétaux ne sont plus de purs aléas. Ils résultent de plus en plus de l'étendue et de la complexité de l'action humaine, de ses mobiles, des imprévoyances ou d'abus de pouvoir. Prévenir les crises et non pas seulement s'évertuer à en atténuer les effets, tel est l'enjeu. La démocratie se trouve inévitablement mise à l'épreuve des faits et des nouveautés fondamentales de notre temps.

La construction du plein emploi et des conditions de la croissance est exemplaire de ces exigences. Partenaires sociaux, pouvoirs publics, décideurs économiques, institutions sont convoqués pour redéfinir et élargir le champ et les conditions du dialogue social et économique pour préparer, assurer, et conforter la légitimité et l'efficacité des décisions. Tout appelle à revisiter le rôle des acteurs et des différents lieux d'échanges, de discussion et de négociation. C'est une condition pour éclairer l'avenir et tracer des perspectives. Cela est d'autant plus indispensable alors même que le système de dialogue social apparaît bloqué. Le terrain économique et social connaît un grave déficit de débat public et transparent. Trop souvent, « le débat est éludé ou tronqué et quand il a lieu, les experts et les élites sont souvent les seuls qu'on entend, qu'on écoute et qui influencent réellement la décision, au risque, ce qui ne manque pas d'arriver, que les autres acteurs, notamment ceux qui font la société civile, se sentent étrangers à des décisions qui pourtant les concernent directement »²⁰. Encore faut-il souligner la pratique fréquente, sur le lieu du travail ou sur les territoires, du fait accompli qui prime sur la consultation et la négociation en amont des décisions.

Il ne suffit pas de pouvoir discuter de ces dernières, ni même d'avoir le droit de les discuter, encore faut-il pouvoir débattre des options possibles, des scénarii, *a priori*, et pas seulement *a posteriori*. A besoins et temps nouveaux, conditions et légitimité nouvelles, moyens et pouvoirs nouveaux pour les acteurs. Et alors que la nécessité d'une autre articulation entre le social et l'économique est revendiquée par tous, cela est impensable sans l'affirmation et la concrétisation d'une tout autre place des salariés dans l'entreprise comme des citoyens au plan local.

Il faudra préciser les besoins et examiner les conditions d'amélioration des instances de représentation et d'expression des salariés, de définition de droits nouveaux, non seulement droit de donner un avis, de critiquer, mais aussi de proposer et d'intervenir sur d'autres logiques, pour des réponses alternatives, également soumises au débat général, pour que le social ne soit pas le résidu de l'économique mais à la fois le facteur et le résultat d'une nouvelle efficacité.

Telles sont les principales conditions qui peuvent permettre à l'ensemble de nos concitoyens de croire à l'ambitieuse stratégie d'une France plus active, où l'on pourra vivre mieux et plus longtemps et d'en être partie prenante.

²⁰ Cf. « *Prospective, débat, décision publique* », avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par J.P. Bailly, J.O., 17 juillet 1998.